

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » À L'ASSOCIATION ELO'R'ALI

Nº 2022/03

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22;

VU code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 qui permet l'occupation de locaux communaux par des associations ;

VU la convention présentée par l'association ELO'R'ALI, représentée par sa Présidente Madame Alicia NONELLI, domiciliée 34 Chemin de la Manufacture à Mennecy (91540), pour l'organisation d'un loto au profit de cette association qui aura lieu dimanche 15 mai 2022, dans le cadre de leur participation au Trophée des Sables 2022;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de locaux au profit d'organismes représentatifs de la population contribue à la démocratisation de la vie locale et permet aux communes de favoriser la participation des habitants aux missions d'intérêt général;

DÉCIDE

Article 1 - De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente « Les Vignes » sise 4 impasse des Vignes à Fontenay-le-Vicomte (91540), du samedi 14 mai à 18h00 au dimanche 15 mai 2022 à 22h00, au profit de l'association ELO'R'ALI, représentée par sa Présidente Madame Alicia NONELLI, domiciliée 34 Chemin de la Manufacture à Mennecy (91540), pour l'organisation d'un loto au profit de cette association qui aura lieu dimanche 15 mai 2022.

Article 2 – De mettre à disposition des tables, des chaises et le gradin pour 180 personnes maximum.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, Le 28 avril 2022

Le Maire Walérie MICK RIVES